



**Première réunion du Comité de pilotage bilatéral du Programme
« Vers une gouvernance démocratique renforcée dans le Sud de la Méditerranée »
(Programme Sud II)**

Conclusions opérationnelles

Rabat, lundi 30 novembre 2015

Les partenaires du Programme « Vers une gouvernance démocratique renforcée dans le Sud de la Méditerranée » (Programme Sud II), réunis à Rabat le 30 novembre 2015, en présence de M^{me} Mbarka Bouaida, Ministre déléguée auprès du ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération, M. Rupert Joy, Ambassadeur de l'Union européenne auprès du Royaume du Maroc et M^{me} Verena Taylor, Directrice du Bureau de la Direction Générale des Programmes du Conseil de l'Europe (CdE), ont salué la tenue du 1^{er} Comité de pilotage bilatéral Maroc-Conseil de l'Europe.

Les partenaires ont souligné :

- la pertinence du Programme Sud II, qui s'inscrit dans la continuité du Programme Sud I, pour approfondir le soutien apporté au Maroc dans des réformes prioritaires en cours et exprimé la volonté de poursuivre la coopération dans le cadre de ce programme ;
- le rôle de premier plan que joue le Programme Sud II dans, notamment :
 - ✓ l'accompagnement du Maroc dans les réformes en cours et dans l'établissement de cadres législatifs et réglementaires en phase avec les normes européennes, en particulier dans le contexte de la mise en œuvre de la Constitution ;
 - ✓ l'appui à la création d'un espace juridique commun entre le Maroc et l'Europe selon une approche progressive et méthodique ;
 - ✓ le renforcement des capacités des instances marocaines de gouvernance et le soutien à la mise en place de nouvelles instances ;
 - ✓ l'importance de renforcer et multiplier les programmes de formation des formateurs dans les différents domaines de coopération entre le Maroc et le Conseil de l'Europe.

De même, les partenaires ont salué la flexibilité du Programme Sud II, basé sur la demande, en ligne avec les principes de la Politique européenne de Voisinage (PEV) de l'Union européenne et les priorités définies par le Royaume du Maroc dans sa coopération avec le Conseil de l'Europe.

Les partenaires ont accueilli favorablement l'intérêt de mettre à profit l'expérience de la coopération entre le Conseil de l'Europe et le Maroc dans le cadre de la coopération du CdE avec les autres pays du voisinage Sud de la Méditerranée.

L'Union européenne a soulevé la nécessité de continuer à assurer synergie et complémentarité avec les autres appuis de l'Union européenne au niveau bilatéral.

Plus particulièrement, le Comité de pilotage du Programme Sud II a adopté les conclusions opérationnelles suivantes :

Réforme de la justice

Le Comité a :

- souligné l'effectivité de la coopération entre la Commission Européenne pour l'Efficacité de la Justice (CEPEJ) et le Ministère de la Justice et des Libertés visant à améliorer le fonctionnement des tribunaux marocains et la qualité des services rendus aux justiciables ;
- pris note de l'élargissement, dans le cadre du Programme, de l'application des instruments et indicateurs développés par la CEPEJ, que ce soit au niveau du Ministère de la Justice et des Libertés ou des tribunaux référents ;
- exprimé le vœu que cette coopération puisse davantage se renforcer ;
- remercié la CEPEJ, la Commission de Venise et le Conseil Consultatif des Juges Européens (CCJE) pour la valeur ajoutée qu'ils ont apportée lors du processus d'élaboration des deux projets de lois organiques relatifs au statut des magistrats et au Conseil Supérieur du Pouvoir judiciaire, dont l'adoption constituera une étape importante dans la réforme de la justice ;
- pris note de la disponibilité du Ministère de la Justice et des Libertés à continuer de bénéficier de l'expertise de la Commission de Venise y compris en vue de la finalisation du projet de loi organique relatif à la question de l'exception d'inconstitutionnalité, conformément à l'article 133 de la Constitution.

Création d'un espace juridique commun :

Le Comité a :

- salué les avancées du Maroc concernant l'adhésion à des conventions clés du Conseil de l'Europe et encouragé le Maroc à poursuivre l'harmonisation de la législation nationale avec les normes du CdE dans certains domaines prioritaires ;
- pris note de la volonté des autorités marocaines de considérer leur adhésion à d'autres conventions du CdE en liaison avec la mise en œuvre du statut avancé dont le pays jouit auprès de l'Union européenne et de son statut de Partenaire pour la démocratie auprès de l'Assemblée parlementaire du CdE ;
- pris note de la volonté du CdE à accompagner la mise en œuvre des conventions par le Maroc y compris par des activités de renforcement des capacités autour des instruments concernés ;
- pris note de la mise en place d'un Groupe de Travail informel CdE/Maroc visant à faciliter ce processus.



Vers une gouvernance démocratique renforcée dans le Sud de la Méditerranée

Financé
par l'Union européenne



UNION EUROPÉENNE

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Mis en œuvre
par le Conseil de l'Europe

Prévention et lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent

Le Comité a :

- encouragé la poursuite de la coopération visant à la réforme du cadre législatif et réglementaire pour la prévention et la lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent ;
- salué la coordination efficace établie entre le CdE, l'Instance centrale de prévention de la corruption (ICPC) et les partenaires marocains dans ce domaine.

Soutien aux instances de gouvernance

Le Comité a :

- encouragé la coopération entre le Maroc et le CdE visant à la mise en place effective de nouvelles instances ou mécanismes de gouvernance tels que l'Autorité pour la parité et la lutte contre toutes formes de discriminations (APALD), le Conseil consultatif de la famille et de l'enfance (CCFE), le Mécanisme national de prévention de la torture (MNP), s'inspirant des normes européennes ;
- encouragé la coopération entre le Maroc et le CdE dans le renforcement des capacités des nouvelles instances et leur interaction avec des structures similaires dans les Etats membres du CdE.

Création de réseaux de partenariat entre le Conseil de l'Europe et le Maroc

Le Comité a :

- encouragé la participation d'experts marocains aux Comités intergouvernementaux et conventionnels pertinents du Conseil de l'Europe dans les domaines prioritaires de coopération ;
- salué la contribution parlementaire à l'approfondissement de la coopération dans ces domaines et encouragé le Parlement du Maroc à faire pleinement usage du statut de Partenaire pour la démocratie dont il jouit auprès de l'Assemblée parlementaire du CdE ;
- pris note du lancement du Programme de Formation Avancée en matière de droits de l'homme (PATHS), dont une évaluation sur les premiers résultats sera présentée à la prochaine réunion du Comité de pilotage ;
- invité l'Ecole Citoyenne des Etudes Politiques du Maroc à poursuivre ses travaux ;
- encouragé le Maroc et le CdE à poursuivre et renforcer le travail de réseautage par le biais de MedNet, l'Association des Médiateurs de la Méditerranée et le Forum de Lisbonne.



Vers une gouvernance démocratique renforcée dans le Sud de la Méditerranée

Financé
par l'Union européenne



UNION EUROPÉENNE

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Mis en œuvre
par le Conseil de l'Europe